



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Frédéric CARTA, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Laetitia BATTÉ, Pascal GONET, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Linda ROMERO, Claudia VITEL, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Bernard ROTGER donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Anne BENJO donne procuration à Daniel ALSTERS, Francine CHENET donne procuration à Elisabeth MOSER, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

Absent(s) :

Luc DE MARIA, Robert PORCU

DEL_2025_207 : Convention territoriale globale 2026-2029

Après avoir entendu le rapport de Laetitia BATTÉ, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Vu, la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi et notamment le décret du 20 mars 2025 sur le schéma pluriannuel petite enfance

Vu, la délibération du conseil municipal de Sanary n° DEL_2022_21 du 09 mars 2022 ayant approuvé la convention territoriale globale 2022-2025

Vu, la délibération de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume n° DEL_CC_2025_137 du 24 novembre 2025 approuvant la convention territoriale globale 2026-2029 avec la CAF du Var et les communes membres

Vu, le diagnostic partagé et le plan d'actions élaborés avec la CAF du Var et les communes membres pour la période 2026-2029

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions partagé.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement et accompagnement social.

La communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume couvre 9 Communes, soit près de 64093 habitants. Elle connaît une forte croissance démographique, générant des besoins accrus en logement, petite enfance, jeunesse et services et souhaite, aux côtés de la Caf du Var et des Communes, s'inscrire pleinement dans ce partenariat renouvelé, dans le cadre des compétences respectives de chacune des collectivités.

Les bassins de vie du territoire ont des dynamiques propres. Les priorités identifiées sont : l'accompagnement à la parentalité, le développement de l'offre jeunesse et l'accès aux droits. Les objectifs communs portent sur la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la vie sociale, l'accès aux droits et au logement. Chaque commune signataire s'engage selon ses moyens.

L'animation de la Ctg est assurée par un chargé de coopération et la CAF du Var.

Les communes, seules détentrices de la clause générale de compétence, peuvent mutualiser leurs services pour répondre aux besoins locaux.

La CAF du Var, les communes signataires et la communauté d'agglomération souhaitent conclure une nouvelle Ctg pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention communs.

La Ctg est l'opportunité de se doter d'un outil de pilotage partagé et évalué.

La convention territoriale globale pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 est jointe au projet de délibération.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention territoriale globale pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention, tous les documents qui en découlent et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.